

Document de position de l'UICN pour la COP17 de la CNULCD

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
Dix-septième session de la Conférence des Parties (COP17)
Oulan-Bator, Mongolie, 17-28 août 2006

Messages clés de l'UICN

1. Renforcer l'ambition pour approfondir la coordination et consolider l'intégration nationale des Conventions de Rio, sans sacrifier les financements spécifiques (point 4 de la COP)

- Veiller à ce que les synergies ne se fassent pas au détriment des financements spécifiques destinés à la restauration des terres, à la résilience face à la sécheresse et aux écosystèmes non forestiers.
- Passer d'une coordination institutionnelle à des liens opérationnels concrets.
- Faire de la NDT un point d'entrée vers la mise en œuvre intégrée des Conventions de Rio, les zones arides constituant un domaine clé de convergence entre les programmes d'action.
- Les Solutions fondées sur la Nature, appliquées conformément à la norme mondiale de l'UICN, offrent une approche cohérente pour l'intégration et la mise en œuvre à l'échelle nationale.

2. Investir dans les pâturages et donner aux éleveurs les moyens d'agir en tant que leaders de la gestion durable des terres et de la conservation de la biodiversité (points 5 et 6b de la COP)

- Intégrer des engagements spécifiques aux pâturages et aux prairies dans les objectifs de NDT.
- Mettre un terme à la conversion et à la fragmentation aveugles des pâturages et des prairies.
- Faire de l'IYRP un tournant pour le leadership des éleveurs en matière de gestion durable des terres et de conservation.
- Mobiliser l'Initiative phare sur les pâturages et soutenir des mécanismes de financement innovants adaptés à ses objectifs, en notant que la restauration peut rapporter jusqu'à 35 USD pour chaque USD investi.

3. Promouvoir un processus mondial proactif de lutte contre la sécheresse intégrant des indicateurs relatifs à la nature, la technologie et les savoirs traditionnels (points 5 et 6b de la COP, point 3c du CST)

- Mandater un processus de négociation d'un instrument mondial de lutte contre la sécheresse en vue de son adoption lors de la COP18.
- Intégrer des indicateurs relatifs à la biodiversité, à l'eau, aux sols et au climat, et ancrer les Solutions fondées sur la Nature dans la planification et la réponse à la sécheresse afin de relever les défis sociétaux.
- Promouvoir une approche impliquant l'ensemble de la société qui fasse le lien entre les nouvelles technologies, les systèmes d'alerte précoce et les savoirs autochtones et traditionnels.
- Favoriser la coopération dans le domaine de l'eau afin de garantir des actions conjointes de gestion de la sécheresse aux niveaux transfrontalier et régional.

4. S'engager à atténuer les tempêtes de sable et de poussière à la source grâce à la restauration des écosystèmes et à gérer les risques par le biais d'une approche « Une seule santé » (points 5 et 6b de la COP)

- Accroître les investissements dans la restauration des écosystèmes et les approches paysagères.
- Intégrer une approche « Une seule santé » dans la gestion des risques liés aux tempêtes de sable et de poussière.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Chetan Kumar
Responsable, Forêts et prairies
Centre pour les actions de conservation / Bureau régional pour l'Amérique du Nord
chetan.kumar@iucn.org

Pragyan Pokhrel
Chargé de programme senior, Forêts et prairies
Centre pour les actions de conservation / Bureau régional pour l'Amérique du Nord
pragyan.pokhrel@iucn.org

David Goodman
Responsable senior des politiques multilatérales
Centre pour les politiques et le droit
Siège de l'UICN
david.goodman@iucn.org

Siège mondial de l'UICN
Rue Mauverney 28
1196 Gland
Suisse
Tél. : +41 22 999 0000
Fax : +41 22 999 0002
www.iucn.org

5. Placer les agriculteurs, la santé et la sécurité des sols, ainsi que les Solutions fondées sur la Nature pour l'agriculture au cœur de la réalisation des objectifs de NDT (point 5 du CST)

- Garantir une participation significative des agriculteurs aux processus décisionnels de la CNULCD.
- Mettre en œuvre des politiques et des pratiques qui favorisent la santé des sols et reconnaissent la sécurité des sols.
- Développer des Solutions fondées sur la Nature dans l'agriculture comme moyen de préserver l'eau dans les sols et de lutter contre la dégradation des sols et des terres.
- Aligner les flux financiers afin d'aider les agriculteurs dans leur transition vers une agriculture durable.

6. Renforcer la participation structurelle de la société civile, des peuples autochtones et des femmes dans l'ensemble des processus de la CNULCD et de la mise en œuvre de la NDT (points 5 et 8a de la COP)

- Renforcer la participation inclusive et l'échange de connaissances avec les non-Parties.
- Adopter des approches sensibles au genre en matière de NDT, de résilience face à la sécheresse et de gestion des terres.
- Aligner les financements sur les priorités nationales et améliorer l'accès direct des acteurs locaux.

La dégradation des terres touche aujourd'hui jusqu'à 40% de la surface de la planète ([UNCCD, 2022](#)), avec des conséquences en cascade sur la biodiversité, les changements climatiques, la sécurité en eau, les systèmes alimentaires et la stabilité des communautés. Pourtant, les progrès accomplis vers la réalisation de nos objectifs communs en matière de climat, de biodiversité, de terres et de développement restent largement insuffisants, et le fossé entre les engagements et leur mise en œuvre ne cesse de se creuser. Combler ce fossé exigera des changements transformateurs et des approches intégrées qui s'attaquent au déficit de financement et aux lacunes de gouvernance pour les principaux groupes de parties prenantes.

Première des trois Conférences des Parties (COP) des Conventions de Rio à se tenir en 2026, la COP17 de la CNULCD se déroule à un moment où l'ambition doit se traduire par des résultats mesurables sur le terrain. La conférence coïncide également avec l'Année internationale des pâturages et des éleveurs (IYRP, en anglais), mettant enfin en lumière des écosystèmes qui couvrent plus de la moitié de la surface terrestre et assurent les moyens d'existence d'environ 500 millions de personnes ([UNCCD, 2024](#)). La COP17 doit marquer un tournant dans la mise en œuvre.

Dans ce contexte, l'UICN formule les recommandations suivantes à l'intention des Parties :

1. Renforcer l'ambition pour approfondir la coordination et consolider l'intégration nationale des Conventions de Rio, sans sacrifier les financements spécifiques (point 4 de la COP)

- ✓ *Veiller à ce que les synergies ne se fassent pas au détriment des financements spécifiques*

destinés à la restauration des terres, à la résilience face à la sécheresse et aux écosystèmes non forestiers.

La première préoccupation de l'UICN concernant tout programme de synergies est le financement. L'UICN souligne que les synergies ne doivent pas servir de prétexte pour regrouper ou réduire les flux de financement, compte tenu des déficits importants en matière de financement du climat, de la biodiversité et des terres. Au contraire, le financement consacré aux terres, au climat et à la biodiversité doit être cumulatif, coordonné et respecter pleinement les engagements existants. Une mise en œuvre intégrée devrait réduire les coûts de transaction et la fragmentation, sans pour autant se substituer aux investissements spécifiques requis par chaque programme. Un financement accru des Solutions fondées sur la Nature peut amplifier les impacts sur le climat, la biodiversité et les terres ([UNEP, 2026](#)), et un alignement des critères de décaissement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds vert pour le climat (FVC) sur les objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) dans les zones arides pourrait garantir que les écosystèmes non forestiers ne soient pas désavantagés.

Le maintien des engagements en faveur de mécanismes de financement dédiés contribue à intensifier l'action à différents niveaux, et l'établissement, dans les propositions de financement, de liens fondés sur des données probantes entre la biodiversité, les terres et le climat joue un rôle essentiel pour soutenir les synergies de manière concrète. L'UICN invite les bailleurs de fonds à prendre des engagements fermes lors de la COP17 et se tient prête à faciliter l'accès aux financements en tant qu'entité accréditée auprès du

FEM et du FVC, ainsi que par le biais de mécanismes de subventions destinés aux acteurs non étatiques, tels que le [Fonds mondial pour l'EbA](#) et le [Programme « CSO Challenge » du SGP du FEM](#).

✓ *Passer d'une coordination institutionnelle à des liens opérationnels concrets.*

L'UICN se félicite des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la décision [8/COP.16](#), notamment l'élaboration du plan de coopération du Groupe de liaison conjoint pour 2025-2026, le lancement de la plateforme en ligne des Conventions de Rio et l'approfondissement des liens opérationnels par le biais du Programme de définition d'objectifs de NDT 2.0. L'UICN encourage les Parties, au niveau national, à développer ces activités par des mesures concrètes visant à renforcer les liens opérationnels qui produisent des résultats mesurables sur le terrain. L'UICN encourage les Parties à intégrer ces trois programmes dans leurs plans nationaux, et l'harmonisation du suivi et de l'établissement de rapports devrait être poursuivie au niveau national, où les Parties alignent leurs propres contributions déterminées au niveau national (CDN), leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et leurs processus relatifs aux terres arides. Il convient d'éviter toute exigence supplémentaire en matière de rapports inter-conventions, car celles-ci constituent une charge supplémentaire pour les pays en développement. Les Parties pourraient également envisager d'explorer des programmes de travail conjoints ou autres mécanismes de coordination afin de renforcer plus avant les synergies opérationnelles entre les conventions.

✓ *Faire de la NDT un point d'entrée vers la mise en œuvre intégrée des Conventions de Rio, les zones arides constituant un domaine clé de convergence entre les programmes d'action.*

La deuxième édition du « Global Land Outlook » (Perspectives mondiales sur les terres) a décrit les terres comme le lien opérationnel entre la perte de biodiversité et les changements climatiques ([UNCCD, 2022](#)). En effet, les zones arides, notamment les pâturages, les forêts de zones arides et les zones boisées, constituent des paysages multifonctionnels qui stockent d'importantes réserves de carbone ([Plaza et al., 2018](#)) et peuvent servir de sites propices à la mise en œuvre simultanée des trois Conventions de Rio. L'UICN encourage les Parties à considérer la NDT comme un point d'entrée principal pour la planification nationale, grâce auquel elles pourront aligner leurs CDN, leurs SPANB et leurs objectifs en matière de NDT à l'échelle nationale.

De plus, à l'approche de la Conférence des Nations unies sur l'eau 2026, la COP17 offre une occasion opportune d'ancrer la sécurité hydrique des zones arides dans l'agenda intergouvernemental sur l'eau.

✓ *Les Solutions fondées sur la Nature, appliquées conformément à la norme mondiale de l'UICN, offrent une approche cohérente pour l'intégration et la mise en œuvre à l'échelle nationale.*

L'intégrité écologique est un fil conducteur commun à toutes les Conventions de Rio. À l'échelle nationale, les Solutions fondées sur la Nature (telles que définies dans la [résolution 5/5](#) de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement) offrent un cadre pratique grâce auquel les Parties peuvent mettre en œuvre l'intégrité écologique dans leurs plans relatifs aux terres, au climat et à la biodiversité. La protection et la restauration des écosystèmes de zones arides et des prairies à haute intégrité, y compris ceux touchés par des feux de forêt, améliorent les résultats en matière de terres, de climat et de biodiversité, tout en renforçant la résilience des communautés et des économies face aux chocs exogènes et à leurs impacts indirects ([Young et al., 2025](#)).

L'UICN appelle depuis longtemps les gouvernements à mettre en œuvre des Solutions fondées sur la Nature afin de renforcer ces synergies (Résolution [7.114](#)). Celles-ci offrent un cadre pratique et mesurable permettant aux Parties d'aligner leurs objectifs en matière de NDT, leurs SPANB et leurs CDN au sein d'une approche cohérente à l'échelle de l'ensemble du gouvernement. Les décisions [7/COP.16](#) et [8/COP.16](#) ont reconnu ce point, invitant « les Parties à donner la priorité à une action holistique et intégrée pour lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, ainsi que leurs liens avec les changements climatiques et la perte de biodiversité, notamment en accélérant et en intensifiant la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature et/ou d'approches écosystémiques ».

Compte tenu de l'augmentation récemment observée de l'amplitude et de la fréquence des impacts climatiques, l'UICN exhorte les Parties à intensifier le recours à des Solutions fondées sur la Nature et autres approches écosystémiques de manière complémentaire à d'autres mesures, en soulignant que toute application doit protéger et restaurer l'intégrité des écosystèmes, inclure toutes les garanties sociales et environnementales nécessaires, et respecter la [Norme mondiale de l'UICN pour les solutions fondées sur la nature](#), dont l'utilisation est encouragée par l'Initiative de la Présidence sur les solutions fondées sur la nature pour des infrastructures durables. Ces approches peuvent concerner la gestion de la sécheresse, les systèmes alimentaires et agricoles (Résolution [8.002](#)) et les écosystèmes de prairies (Résolution [8.005](#)).

L'UICN se tient prête à aider les pays à mettre en place des initiatives nationales pilotes intégrées qui démontrent ces synergies dans la pratique, en s'appuyant sur des mécanismes éprouvés tels que le [Partenariat ENACT](#), le [Défi de Bonn](#), le [Défi de](#)

[l'eau douce](#) et [Regen10](#), et invite les Parties à rejoindre ces initiatives et à renforcer encore la coopération internationale et l'ambition qui les sous-tendent.

2. Investir dans les pâturages et donner aux éleveurs les moyens d'agir en tant que leaders de la gestion durable des terres et de la conservation de la biodiversité (points 5 et 6b de la COP)

✓ *Intégrer des engagements spécifiques aux pâturages et aux prairies dans les objectifs de NDT.*

La décision [29/COP.16](#) a invité les Parties à donner la priorité aux politiques et aux investissements en faveur d'une gestion durable et de la restauration des pâturages, et à favoriser un environnement propice à une gouvernance responsable et inclusive dans le cadre de leurs efforts en matière de NDT. L'UICN appelle les Parties à s'appuyer sur ces bases pour intégrer des engagements spécifiques aux pâturages et aux prairies dans leurs objectifs de NDT, notamment pour éviter, réduire et inverser la dégradation des pâturages, et pour promouvoir un pastoralisme et des approches de gestion durables ([IYRP Rangelands et LDN WG, 2024](#)).

L'UICN exhorte également les Parties à reconnaître la valeur de la restauration des pâturages et des prairies pour les progrès nationaux au titre de la Cible 2 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM), en garantissant des efforts synergiques renforcés entre les Conventions de Rio. La [Typologie mondiale des écosystèmes de l'UICN](#) peut aider les Parties en servant de cadre de référence pour une cartographie cohérente de l'étendue des prairies (Résolution [8.005](#)). La [Liste rouge des écosystèmes de l'UICN](#) peut faciliter l'établissement de références de base pour la NDT, et les lignes directrices de l'UICN pour l'évaluation de l'état et de la santé des pâturages, notamment la méthodologie d'Évaluation participative des pâturages et des prairies (PRAGA, en anglais) ([FAO et IUCN, 2022](#)), peuvent aider les Parties à identifier leurs priorités nationales et infranationales.

✓ *Mettre un terme à la conversion et à la fragmentation aveugles des pâturages et des prairies.*

Prenant note d'engagements similaires visant à mettre un terme à la déforestation, l'UICN exhorte les Parties à s'engager à mettre fin à la conversion aveugle ou motivée par les matières premières des pâturages, en tant qu'objectif explicite de NDT (Résolution [8.009](#)). De plus, comme ces biomes comptent parmi les plus dégradés et les moins protégés ([Jacobson et al., 2019](#)), l'UICN invite les Parties à conserver les prairies tempérées encore largement intactes, notamment par la création d'aires protégées écologiquement représentatives, bien connectées et gérées de manière équitable, d'autres mesures efficaces de conservation par

zone (AMEC), ainsi que de terres gérées par le secteur privé, conformément à la Cible 3 du CMBKM (Résolution [8.005](#)). Par ailleurs, l'UICN invite les Parties à reconnaître et à intégrer la gestion durable des terres dans la planification de la NDT afin de s'attaquer aux facteurs de dégradation des prairies et des pâturages, notamment les plantations mal planifiées, les projets d'énergies renouvelables et la propagation d'espèces exotiques envahissantes.

✓ *Faire de l'IYRP un tournant pour le leadership des éleveurs en matière de gestion durable des terres et de conservation.*

Les prairies, les savanes et les pâturages sont des écosystèmes essentiels pour faire face aux crises de la biodiversité, du climat et de la désertification. Les pâturages sont largement répandus à l'échelle mondiale dans les hotspots de biodiversité et les Zones clés pour la biodiversité, et un pastoralisme durable peut jouer un rôle clé dans leur conservation et leur restauration, en servant de stratégie d'atténuation visant à la fois à préserver la biodiversité et à améliorer les moyens d'existence des communautés rurales (Résolution [8.008](#) ; [Briske et al., 2026](#)). L'UICN exhorte les Parties à soutenir les droits fonciers et d'accès légaux et coutumiers clairement définis des éleveurs, et à considérer les systèmes agropastoraux traditionnels et les systèmes d'approvisionnement en eau des oasis, ainsi que la mobilité des éleveurs, comme des Solutions fondées sur la Nature pour une gestion durable des pâturages.

Pour améliorer l'efficacité de la gestion des pâturages, il est nécessaire de valoriser l'importance de la gestion traditionnelle des terres, des savoirs pastoraux et d'une gouvernance inclusive. L'UICN appelle donc les Parties à établir un cadre juridique qui reconnaisse que ces zones contribuent à la conservation de la biodiversité, éventuellement en tant qu'AMEC (voir des exemples dans [Jonas et al., 2024](#) ; [Mwamidi et al., 2018](#)).

✓ *Mobiliser l'Initiative phare sur les pâturages et soutenir des mécanismes de financement innovants adaptés à ses objectifs, en notant que la restauration peut rapporter jusqu'à 35 USD pour chaque USD investi.*

L'[Initiative phare sur les pâturages](#) vise à accroître de manière significative les investissements destinés à la conservation, à la gestion durable et à la restauration des pâturages en faveur de la NDT, grâce à des composantes intégrées en matière de connaissances, d'investissement et d'institutions. L'UICN soutient sa mise en œuvre intégrale et appelle les Parties, les banques multilatérales de développement et les bailleurs de fonds à prendre des engagements financiers concrets lors de la COP17, notamment des investissements à long terme pour restaurer et gérer durablement les pâturages, qui peuvent générer jusqu'à 35 USD pour chaque USD investi ([Davies et al., 2025](#)).

L'UICN soutient également la Coalition des États de pâturages en tant que vecteur de collaboration régionale et mondiale.

Conformément à la résolution [8.009](#), l'UICN appelle les fonds internationaux pour l'environnement à améliorer l'accès aux financements pour les écosystèmes non forestiers dans le cadre de leurs mandats respectifs, notamment en envisageant des options et modalités de financement supplémentaires qui récompensent le pastoralisme durable et la gestion communautaire, notamment par le biais de chaînes de valeur durables, d'incitations à la préservation de la végétation autochtone et de résultats à forte valeur ajoutée, en particulier grâce à des mécanismes de paiement direct aux producteurs ([WWF, 2025](#)).

3. Promouvoir un processus mondial proactif de lutte contre la sécheresse intégrant des indicateurs relatifs à la nature, la technologie et les savoirs traditionnels (points 5 et 6b de la COP, point 3c du CST)

✓ *Mandater un processus de négociation d'un instrument mondial de lutte contre la sécheresse en vue de son adoption lors de la COP18.*

L'UICN félicite les Parties pour les progrès accomplis lors de la COP16 en vue d'un futur régime mondial de lutte contre la sécheresse, ainsi que pour la reconnaissance commune de la nécessité de passer à une approche de gestion proactive. Elle félicite en outre la présidence saoudienne de la COP16 pour ses efforts visant à faire progresser les discussions sur la structure et la portée de cet instrument par le biais du *processus Tafa'ul*, ainsi que pour son soutien à la gestion de la sécheresse de manière plus générale par le biais du [Partenariat mondial de Riyad pour la résilience face à la sécheresse](#).

Dans ce contexte, l'UICN exhorte les Parties à profiter de la COP17 pour finaliser et adopter une décision visant à mandater un Groupe de travail intergouvernemental (GTI), *ad hoc* et à composition non limitée, chargé d'élaborer cet instrument en vue de son adoption lors de la COP18. Cet instrument devrait intégrer une gestion proactive de la sécheresse, fondée sur les risques, afin d'apporter des bénéfices aux écosystèmes et aux communautés, et rompre avec l'approche réactive de gestion de crise qui a historiquement caractérisé la manière dont la sécheresse a été abordée.

✓ *Intégrer des indicateurs relatifs à la biodiversité, à l'eau, aux sols et au climat, et ancrer les Solutions fondées sur la Nature dans la planification et la réponse à la sécheresse afin de relever les défis sociétaux.*

Les écosystèmes sains et riches en biodiversité, notamment les cours d'eau et les zones humides, comptent parmi les remparts les plus efficaces contre la sécheresse (résolutions [8.018](#) et [8.023](#)). Compte tenu des liens avec la mise en œuvre de la

Convention de Ramsar sur les zones humides, le Groupe de travail intergouvernemental (GTI) devrait aborder ce lien entre les terres et l'eau en intégrant des indicateurs intersectoriels reflétant l'interdépendance entre la perte de biodiversité, la dégradation des sols, l'épuisement des ressources en eau douce et les changements climatiques, en accordant la priorité à la santé des écosystèmes et aux espèces endémiques parallèlement aux données hydrométéorologiques. Les Parties devraient en outre adopter des approches paysagères intégrées et veiller à ce que des Solutions fondées sur la Nature et autres approches écosystémiques soient intégrées dans les plans nationaux de lutte contre la sécheresse, conformément aux trois piliers de la gestion intégrée de la sécheresse ([Magero et al., 2024](#)).

✓ *Promouvoir une approche impliquant l'ensemble de la société qui fasse le lien entre les nouvelles technologies, les systèmes d'alerte précoce et les savoirs autochtones et traditionnels.*

L'annexe à la décision [24/COP.16](#) encourage les Parties à adopter des approches impliquant l'ensemble de la société, y compris les peuples autochtones et les communautés locales. L'UICN souligne qu'une gouvernance légitime et efficace de la sécheresse repose sur les systèmes de savoirs autochtones et traditionnels, complétés par des outils de pointe tels que des plateformes basées sur l'intelligence artificielle, notamment l'Observatoire international de la résilience face à la sécheresse. En outre, les Parties devraient veiller à ce que la participation significative des femmes, des jeunes et des communautés locales soit structurellement intégrée dans les processus de planification et de mise en œuvre des mesures de lutte contre la sécheresse.

✓ *Favoriser la coopération dans le domaine de l'eau afin de garantir des actions conjointes de gestion de la sécheresse aux niveaux transfrontalier et régional.*

L'annexe souligne également que le Groupe de travail intergouvernemental (GTI) pourrait envisager des mesures de coopération internationale. Étant donné que la coopération dans le domaine de l'eau sert de cadre pour harmoniser les politiques, les lois et les accords aux niveaux transfrontaliers et régionaux afin de lutter contre la sécheresse et de promouvoir la résilience, tout en favorisant la coordination institutionnelle entre les secteurs et les niveaux de gouvernance ([Résolution 7.015](#)), l'UICN invite les Parties à demander au GTI d'envisager la coopération transfrontalière dans le cadre de l'élaboration du futur instrument.

4. S'engager à atténuer les tempêtes de sable et de poussière à la source grâce à la restauration des écosystèmes et à gérer les risques par le biais d'une approche « Une seule santé » (points 5 et 6b de la COP)

✓ *Accroître les investissements dans la restauration des écosystèmes et les approches paysagères.*

L'UICN encourage les Parties à intégrer explicitement la prévention à la source des tempêtes de sable et de poussière dans les objectifs nationaux de NDT et les cadres de financement, et à mobiliser des fonds dédiés à la restauration des écosystèmes et aux Solutions fondées sur la nature dans les zones affectées et les zones d'origine. S'appuyant sur ses travaux relatifs à l'[Initiative pour la restauration](#), à la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030 et à son vaste portefeuille d'activités en matière de restauration des écosystèmes, l'UICN a constaté qu'une approche paysagère, qui tient compte des liens écologiques, des facteurs socio-économiques et de l'alignement des parties prenantes, peut constituer une stratégie clé pour des interventions efficaces et durables.

La décision [27/COP.16](#) a souligné l'importance d'aborder les sources naturelles et anthropiques de manière intégrée. La gestion durable du pâturage, la collecte de l'eau, la régénération de la végétation et la gouvernance intégrée des paysages permettent justement d'y parvenir. L'UICN appelle les Parties à promouvoir ces approches en tant que mesures préventives fondamentales au sein des plans d'action nationaux et régionaux contre les tempêtes de sable et de poussière, parallèlement à des investissements dans des systèmes d'alerte précoce et d'intervention au niveau communautaire.

Une prévention et une gestion efficaces des tempêtes de sable et de poussière nécessitent la participation significative des peuples autochtones, des communautés locales, des éleveurs, des agriculteurs, des femmes et des jeunes, dont les connaissances et la gestion responsable des zones arides, des pâturages, des bassins versants fragiles et des systèmes agricoles sont essentielles à la gestion durable et à la restauration des terres. Les Parties devraient veiller à ce que les stratégies et les investissements relatifs aux tempêtes de sable et de poussière soient élaborés dans le cadre de processus inclusifs et sensibles au genre, qui reconnaissent les systèmes de connaissances locaux et renforcent l'appropriation des solutions par les communautés.

✓ *Intégrer une approche « Une seule santé » dans la gestion des risques liés aux tempêtes de sable et de poussière.*

Les tempêtes de sable et de poussière ont des impacts cumulés sur la santé humaine, la productivité du bétail, la faune sauvage, les systèmes agricoles, les infrastructures de transport et le bien-être des communautés. L'UICN exhorte les Parties à intégrer une approche « Une seule santé » dans les politiques et programmes de la CNULCD relatifs aux tempêtes de sable et de poussière. À cette fin, l'UICN invite les Parties à mettre en place ou à renforcer des mécanismes de

coordination interministérielle pour la gestion des tempêtes de sable et de poussière, afin de promouvoir la recherche, le suivi et l'élaboration de politiques qui tiennent compte de leurs dimensions interdépendantes en matière d'écosystèmes, de santé animale et de santé humaine (Résolution [8.098](#)).

5. Placer les agriculteurs, la santé et la sécurité des sols, ainsi que les Solutions fondées sur la Nature pour l'agriculture au cœur de la réalisation des objectifs de NDT (point 5 du CST)

✓ *Garantir une participation significative des agriculteurs aux processus décisionnels de la CNULCD.*

Les agriculteurs et producteurs agricoles familiaux sont en première ligne face à la dégradation des terres et à la sécheresse. Ils gèrent une grande partie des terres mondiales et produisent 70 à 80% de la nourriture mondiale ([Lowder et al., 2021](#)). Par ailleurs, les pâturages génèrent 16% de la production alimentaire mondiale et 70% des aliments destinés aux herbivores domestiques ([Herrera Calvo et Alexander, 2024](#)). Pourtant, la voix des agriculteurs, y compris celle des petits exploitants et des éleveurs, reste insuffisamment représentée dans les prises de décision qui les concernent.

Conformément à la décision [19/COP.16](#), qui a reconnu les petits exploitants comme des acteurs clés du changement et la nécessité de les placer au cœur des processus décisionnels et des flux financiers, l'UICN invite les Parties à renforcer, à court terme, la participation structurée des agriculteurs, y compris les petits exploitants et les éleveurs, au sein des mécanismes existants de la CNULCD destinés aux parties prenantes, notamment le Panel des OSC et les groupes de travail concernés, et à explorer la mise en place d'un mécanisme de coordination dédié comme option à plus long terme afin de garantir que les décisions relatives à l'utilisation des terres s'appuient sur les connaissances de ceux qui gèrent quotidiennement ces terres et se traduisent par des actions concrètes.

✓ *Mettre en œuvre des politiques et des pratiques qui favorisent la santé des sols et reconnaissent la sécurité des sols.*

Les sols sains, qui sont essentiels au fonctionnement des écosystèmes, à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la résilience, sont menacés. Une évaluation récente a révélé que plus de 40% des espèces tributaires du sol sont menacées d'extinction ou présentent un manque de données sur la [Liste rouge de l'UICN des espèces menacées™](#) ([Cox et al., 2026](#)). Pourtant, les sols ne sont toujours pas suffisamment pris en compte dans les cadres juridiques et politiques. L'UICN invite donc les Parties à reconnaître et à mettre en place des politiques, une législation et des pratiques de

gestion des terres qui favorisent la santé des sols et restaurent ou favorisent leur biodiversité.

L'UICN encourage également les Parties à reconnaître le concept de sécurité des sols, en établissant un lien entre les dimensions biophysiques de la capacité et de l'état des sols et les cadres sociaux, économiques et juridiques. La sécurité des sols fait partie intégrante du droit à un environnement sain. Elle soutient la durabilité des écosystèmes, des systèmes alimentaires, de la santé humaine et des environnements exempts de substances toxiques. Conformément à la résolution [8.007](#), l'UICN s'emploie à évaluer et à développer des concepts de lois et de politiques nationales, régionales et internationales, et se félicite de toute collaboration avec toutes les Parties intéressées dans le cadre de cette initiative.

Parallèlement aux politiques, à la législation et aux pratiques de gestion des terres, une meilleure compréhension par le public de la valeur de sols sains peut favoriser une gestion responsable à long terme. L'UICN encourage les Parties à faire de la culture du sol un pilier de l'éducation à la biodiversité, et à reconnaître l'éducation fondée sur la nature comme un catalyseur d'une mise en œuvre ancrée localement, de l'intégration des connaissances et de la gestion responsable des terres à long terme.

✓ *Développer des Solutions fondées sur la Nature dans l'agriculture comme moyen de préserver l'eau dans les sols et de lutter contre la dégradation des sols et des terres.*

Les Solutions fondées sur la Nature pour l'agriculture, y compris les approches agroécologiques et régénératrices, offrent une voie éprouvée, systémique et fondée sur la science pour lutter contre la dégradation des terres tout en renforçant la résilience et les fonctions des écosystèmes.

L'UICN appelle les Parties à développer les Solutions fondées sur la Nature dans l'agriculture en tant qu'outils de mise en œuvre clés pour honorer leurs engagements en matière de NDT, conformément à la décision [7/COP.16](#). Cela inclut les approches paysagères intégrées et la garantie d'un financement prévisible à long terme.

L'UICN souligne également que la sécurité foncière et la gouvernance sont des facteurs essentiels et appelle au renforcement des cadres fonciers conformément aux Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers. Cela est essentiel pour encourager des investissements à long terme dans la restauration des sols et soutenir les approches menées au niveau local.

Ces approches doivent s'appuyer sur des cadres solides, fondés sur la science et des données factuelles, conformément au [Cadre Regen10](#) et au cadre de suivi de la santé des sols ([Dussán López](#),

[2023](#)). L'UICN appelle à l'élaboration et à l'application de normes et d'indicateurs clairs afin de garantir des résultats mesurables en matière de santé des sols, de biodiversité et de services écosystémiques.

✓ *Aligner les flux financiers afin d'aider les agriculteurs dans leur transition vers une agriculture durable.*

La transformation des systèmes alimentaires et agricoles nécessite un changement fondamental dans la manière dont les flux financiers soutiennent les agriculteurs. Les investissements actuels restent largement inadaptés aux objectifs de restauration des terres et des sols et d'agriculture durable. Cela implique d'aider les agriculteurs à opérer cette transition, ainsi que de reconnaître et de financer les agriculteurs, les éleveurs et les organisations de producteurs qui pratiquent déjà une agriculture durable, l'agroécologie et une gestion responsable des terres, afin qu'ils puissent pérenniser et développer les initiatives existantes.

L'UICN appelle à aligner les flux financiers afin de soutenir les agriculteurs dans leur transition vers des approches d'agriculture durable. Cela implique notamment de réorienter les aides et subventions agricoles vers des pratiques qui restaurent les terres et les sols ([Vergez et al., 2025](#)), de tirer parti des marchés publics pour créer une demande stable en denrées alimentaires produites de manière durable, et de renforcer les engagements et les investissements du secteur privé, en cohérence avec les objectifs de durabilité.

6. Renforcer la participation structurelle de la société civile, des peuples autochtones et des femmes dans l'ensemble des processus de la CNULCD et de la mise en œuvre de la NDT (points 5 et 8a de la COP)

✓ *Renforcer la participation inclusive et l'échange de connaissances avec les non-Parties.*

La dégradation des terres ne peut être inversée sans la participation pleine et effective de ceux qui en sont les plus touchés. L'UICN exhorte les Parties à veiller à ce que les organisations de la société civile, les peuples autochtones, les communautés locales, les éleveurs, les agriculteurs, les femmes et les jeunes participent activement à l'élaboration des décisions, des priorités et des investissements dans l'ensemble des processus de la CNULCD et des cadres de mise en œuvre de la NDT. Cet impératif repose sur les engagements institutionnels de l'UICN et sur les décisions cohérentes de ses Membres (résolutions [7.118](#), [8.008](#) et [8.122](#)).

Grâce au [projet CS4LDN](#) financé par le FEM, cette approche est mise en pratique en renforçant la capacité des organisations de la société civile à influencer les processus de la CNULCD, à s'impliquer dans la mise en œuvre nationale de la NDT, à apporter des données issues des communautés et à mobiliser des financements pour

des initiatives de restauration ancrées au niveau local.

L'UICN se félicite de la reconnaissance, lors de la COP16, de la relation particulière des peuples autochtones avec la terre à travers la *Déclaration des peuples autochtones sur les terres sacrées (ICCD/COP(16)/24)*, et salue les progrès accomplis vers la mise en œuvre des groupes de travail des peuples autochtones et des communautés locales. L'UICN exhorte les Parties à veiller à ce que ces deux groupes de travail disposent de ressources suffisantes, à ce que leurs contributions soient prises en compte dans les résultats négociés, et à ce que les droits des peuples autochtones sur leurs terres et territoires ancestraux soient respectés dans les politiques et les mécanismes de financement liés à la NDT.

L'exclusion des organisations de la société civile des groupes de contact, où se déroulent l'essentiel des négociations de fond, reste un obstacle procédural à une participation significative de la société civile à la CNULCD. L'UICN encourage les Parties à préciser que les organisations de la société civile accréditées, ou du moins celles représentant les mécanismes des parties prenantes de la CNULCD, puissent assister aux groupes de contact en tant qu'observateurs, conformément aux pratiques de la CCNUCC et de la CDB. Cela permettrait d'aligner les normes procédurales de la CNULCD sur les pratiques d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et de renforcer la capacité de la société civile à contribuer au processus de négociation et à en demander des comptes.

✓ *Adopter des approches sensibles au genre en matière de NDT, de résilience face à la sécheresse et de gestion des terres.*

L'impact de la dégradation des terres pèse de manière disproportionnée sur les femmes, dont les droits fonciers sont directement menacés. L'UICN exhorte les Parties à adopter des approches de NDT sensibles au genre, conformément à la *Déclaration d'Abidjan sur la réalisation de l'égalité des genres pour une restauration des terres réussie (ICCD/COP(15)/23)*, en garantissant aux femmes et aux filles un accès égal à la terre, aux ressources et à la prise de décision, notamment par le soutien aux initiatives de restauration menées par des femmes.

✓ *Aligner les financements sur les priorités nationales et améliorer l'accès direct des acteurs locaux.*

L'UICN appelle les Parties à prendre des mesures pour aligner l'engagement des secteurs privé et financier en faveur de la NDT sur les priorités définies au niveau national, de manière à ce que celui-ci respecte les droits fonciers et les droits de gouvernance communautaire (Résolution [8.079](#)).

En outre, l'UICN encourage les Parties à garantir un financement climatique considérablement accru et directement accessible aux peuples autochtones et aux communautés locales, y compris aux petits exploitants agricoles, en soulignant leur rôle essentiel en tant que gardiens et gestionnaires des écosystèmes les plus intacts de la planète. À cette fin, l'UICN invite les Parties à soutenir l'[Initiative de Podong des peuples autochtones](#) et le [Mécanisme « Forêts et exploitations agricoles »](#) en tant que vecteurs concrets d'accès direct aux financements pour le climat et la nature.